

N° de modification	Section du Manuel d'information forestière (MIF)	Révision proposée	Justification
1	L'ensemble du MIF selon les besoins.	Supprimer la mention d'« unité de gestion » dans les phrases où cela était nécessaire pour permettre l'application de l'exigence à une ou plusieurs unités de gestion.	Permettre l'échange d'information sur la planification de l'aménagement forestier pour plusieurs unités de gestion
2	L'ensemble du MIF selon les besoins.	Ajouter un « (s) » ou un « s » aux mentions pertinentes de titulaire de permis dans l'ensemble du MIF lorsqu'il était nécessaire de préciser que deux titulaires de permis pouvaient exercer une même activité pour un seul plan de gestion forestière (PGF).	Permettre l'échange d'information sur la planification de l'aménagement forestier pour plusieurs unités de gestion
3	L'ensemble du MIF selon les besoins.	Mettre à jour le nom du ministère des Richesses naturelles. Supprimer les mentions de « et des Forêts ».	Correction
4	L'ensemble du MIF selon les besoins.	Corrections d'ordre administratif	Orthographe et grammaire
5	Section 2.1.1 (titulaires de permis d'aménagement forestier durable), page 27, dans la partie A du MIF (renseignements et gestion)	Remplacer la première phrase par : « Les titulaires de permis d'aménagement forestier durable prépareront un PGP pour une unité de gestion ou plusieurs unités de gestion. »	Permettre l'échange d'information sur la planification de l'aménagement forestier pour plusieurs unités de gestion
6	Section sur le respect des exigences en matière	Déplacer la section 5.2.1 de la partie B (sur	Prendre en charge la vérification de

N° de modification	Section du Manuel d'information forestière (MIF)	Révision proposée	Justification
	d'information dans la partie A du MIF	la vérification de l'exhaustivité) à la section 2.3.1 de la partie A.	l'exhaustivité de tous les produits d'information échangés, et pas seulement des produits d'information relatifs à la planification.